Image not found or type unknown

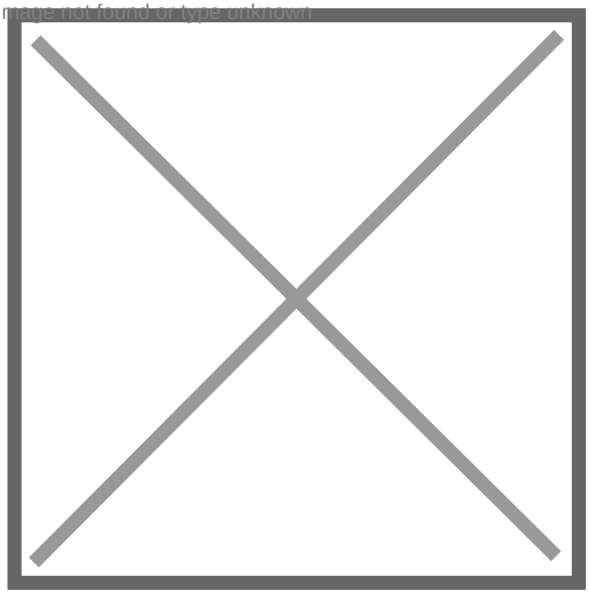

Denonciation contrat militaire

Par **Dim5933567**, le **25/08/2019** à **01:24**

Bonjour, alors voila j’avais une question à vous posez, j’ai demander à dénoncer mon contrat militaire ce qui a étais accepter pas mon chef de corps on m’a donc demander de rentrer le 02septembre après mes permissions pour commencer tout les papiers ect....j’aimerais savoir dû coups si j’allais être payer ou non au mois de septembre car normalement je serais au régiment que pendant 1semaine donc j’aimerais savoir si je serais payer entièrement ou bien juste pour 1semaine ou alors pas du tout voilà merci

Par **morobar**, le **25/08/2019** à **09:18**

Bonjour,

Pour ce que j'en sais, la procédure demande un peu plus que quelques jours.

Vous serez payé jusqu'à la radiation effective du personnel militaire.

La notification indiquera la date d'effet.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés